

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 22 février 2012

Il est 20h00 M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 41 Conseillers et Conseillères répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire ni modification.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 8 décembre 2011

Le Président demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 8 décembre 2011, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

M. Eric Martin propose de modifier une phrase dans le point 7, relatif à l'autorisation générale de statuer accordée à la Municipalité, afin d'engager la Commune dans certains domaines. Il suggère de mettre que la Commission ad hoc recommande l'approbation du préavis Municipal *quand à son fond* mais propose quelques modifications concernant la forme du contenu.

Le procès verbal, avec la modification, est accepté à l'unanimité.

4. Admission – Démission

M. Jean-François Tosetti, demande son admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que le candidat remplit les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général, l'assermente séance tenante et le remercie de son engagement pour la Commune.

5. Proposition d'adhésion à une association Intercommunale en matière de sécurité publique

Le Président rappelle que les statuts, ainsi que le préavis Municipal relatif à l'approbation de la proposition d'adhésion à une association Intercommunale en matière de sécurité publique, ont été remis aux membres du Conseil Général, avec la convocation. Il n'en est pas fait lecture.

M. Roberto Pisu, rapporteur de la Commission ad hoc, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. La Commission recommande l'approbation du préavis Municipal, ainsi que des statuts, tel que présentés.

M. Antonio Sanchez, rapporteur de la Commission des Finances, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. La Commission recommande l'approbation du préavis Municipal, ainsi que les statuts, tel que présenté.

Mme Patricia Hiertzeler rappelle que si le choix se porte sur la Police Cantonale, il n'y aura pas de police de proximité et de prévention pour un coût identique.

M. Eric Martin demande le résultat d'Orbe. Mme Patricia Hiertzeler répond qu'Orbe a accepté le projet de Police Intercommunale.

M. Etienne Weber demande une précision quant aux montants apparaissant dans le préavis Municipal et dans les statuts. Mme Patricia Hiertzeler répond que c'est bien précisé dans le point 5 du préavis, que les $\frac{3}{4}$ du coût de financement de l'association seront pris en charge par les Communes d'Orbe et Yverdon les deux premières années.

M. Etienne Weber pense que, étant donné que la Commune d'Yverdon, à elle seule, a un total de 29 voix alors que les autres Communes réunies ont un total de 20 voix, celle-ci prendra toutes les décisions sans laisser le choix aux autres Communes. Mme Patricia Hiertzeler précise que selon l'article 15 des statuts, il faut la majorité des $\frac{2}{3}$ pour toutes les décisions statutaires et financières.

M. Etienne Weber suggère d'attendre 2 ou 3 ans pour voir comment se passe le projet de Police Intercommunale avant d'y adhérer. Mme Patricia Hiertzeler relève que dans ce cas, les conditions financières ne seront pas nécessairement les mêmes.

Sur question, Mme Patricia Hiertzeler informe que la Police Intercommunale pourra mettre des radars sur le territoire communal des Communes ayant adhérer au projet mais que la Police Cantonale ne pourra en aucun cas le faire.

Mme Patricia Hiertzeler précise que ce n'est pas parce qu'il y aurait une Police Intercommunale qu'une patrouille serait toujours présente dans le village.

Il existe une Police de prévention et de proximité à Yverdon, formée pour les écoles et dont les Communes ayant adhérer au projet pourraient en profiter.

S'agissant du financement futur au-delà des deux premières années, Mme Patricia Hiertzeler précise que si les organes de l'association acceptent la clé de répartition proposée, les Communes d'Orbe et Yverdon assumeront les $\frac{3}{4}$ du coût, alors que les petites Communes financeront ce projet par le biais des 2 points d'impôts mais que rien n'est encore certain. Le Boursier ajoute qu'il n'est nullement affirmé que le financement se fera sur base de la valeur pondérée par habitants et que les petites Communes pourraient très bien contribuer une dizaine d'années au financement par le biais des 2 points d'impôts mais que, comme il est prévu qu'un point de situation soit fait après les deux premières années, elles pourraient tout aussi bien payer

plus à ce moment-là. Mme Patricia Hiertzeler et le Boursier soulèvent qu'il est impossible de s'avancer sur ce sujet.

M. Antonio Sanchez précise que si on accepte le projet, on s'engage sur 10 ans et qu'on sait déjà comment le financement est réparti pour les deux premières années et qu'effectivement on ignore comment cela se passera pour les suivantes mais ce qui est certain, c'est qu'au niveau de la police cantonale, cela va augmenter au fil des ans car s'il leur faut plus de policiers, par exemple, on paiera de toute façon à travers les impôts cantonaux.

M. Etienne Weber aimerait savoir, par rapport à Suchy qui a presque le même nombre d'habitants que Montcherand, pourquoi il y a une telle différence. Le Boursier répond que c'est simplement parce qu'à Suchy, il y a des contribuables beaucoup moins aisés qu'à Montcherand.

Le Boursier est d'avis que pour des raisons politiques, Yverdon ne changera pas cette clé de répartition.

Mme Patricia Hiertzeler informe que, pour toutes modifications dans les statuts, cela ne sera pas possible sans l'accord du Conseil Intercommunal.

M. Olivier Delay demande une précision quant à la portée de l'article 35 : La Commune devrait-elle payer si elle demandait l'intervention de la Police ? Mme Patricia Hiertzeler répond que c'est compris dans le financement mais que cela serait possible si la Police devait intervenir fréquemment. Le boursier pense que cet article fait référence au tapage nocturne ou autre, en cas de faute personnel et que cela sera facturé aux personnes fautives. M. Olivier Delay demande si c'est possible de préciser cela dans les statuts. Mme Patricia Hiertzeler rappelle que l'on n'a pas le droit de voter pour un amendement des statuts mais uniquement pour ou contre le projet qui est présenté.

M. Eric Martin demande pourquoi les Communes alentours d'Yverdon ne font pas parties du projet de cette Police Intercommunale. Mme Patricia Hiertzeler répond que le projet vient de la Commune d'Orbe et qu'il fallait des Communes proches d'Orbe pour réaliser ce projet.

M. Etienne Weber aimerait savoir comment cela se passera avec la Police Judiciaire. Mme Patricia Hiertzeler répond que la Police Judiciaire restera de toute façon une tâche de la Police Cantonale et qu'elle fera toujours son travail, qu'elle soit mandatée par la Police Intercommunale ou Cantonale. Il demande pourquoi cela coûterait plus cher si la Commune décidait d'adhérer au projet dans 3-4 ans. Le Syndic répond que cela est bien précisé dans l'article 40 des statuts.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis Municipal, ainsi que les statuts, au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation de la proposition d'adhésion à une association Intercommunale en matière de sécurité publique, ainsi que les statuts, sont approuvés à la majorité suivante :

30 oui

9 non

3 abstentions

6. Communications du bureau du Conseil

Le Président demande aux membres du Conseil si 2 personnes seraient d'accord de venir aider les scrutateurs lors du dépouillement des élections du 11 mars 2012.

Mme Dominique Wittwer et M. Jean-François Tosetti se portent volontaires.

7. Communications de la Municipalité

M. Patrick Simon remercie, au nom de la Municipalité, M. Gilbert Hermenjat pour le travail fourni à la déchetterie durant 15 ans. Il demande aux citoyens d'être indulgents par rapport aux interventions de Mlle Nadine Descloux et M. Romain Berthoud qui sont les nouveaux responsables de la déchetterie le samedi matin.

Le Syndic informe que le journal La Région Nord-Vaudois est à disposition au restaurant de La Treille, ainsi qu'à l'entrée du bâtiment communal.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Nicole Turin demande si ce serait possible pour le Président d'avoir un micro car, au fond de la salle, les Conseillères et Conseillers ont de la peine à l'entendre. Le Président promet de parler plus fort dans un premier temps.

9. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 42 Conseillers et Conseillères répondent présents.

Il est 21h11 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :

La secrétaire :